



SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS TERRITORIAUX DE LA MAIRIE DE LONGWY ET DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

Longwy, le 27 février 2024

Communiqué : DES AVANCEES SIGNIFICATIVES

Suite à la signature du protocole d'accord de sortie de crise (ci-joint), nous pouvons annoncer avec satisfaction la levée du préavis de grève prévu pour les 7, 8, 11 et 12 mars 2024.

Les points saillants des avancées obtenues sont présentés ci-dessous :

1. Augmentation du Régime Indemnitare : le régime indemnitaire de l'ensemble des agents de catégorie B et C sera augmenté de 40 euros brut dès avril 2024. Les agents verront donc leur régime indemnitaire augmenter de 20 à 25 %. (Pour rappel, nous avons obtenus le versement de la prime pouvoir d'achat avec les mêmes conditions que la fonction publique d'état en décembre 2023.)

Par exemple : un agent classé en C3 verra son régime indemnitaire passer de 120 euros à 160 euros brut mensuels, tandis qu'un agent classé C2 verra le sien passer de 153 euros à 193 euros brut mensuels, etc...

Nous continuons de revendiquer une revalorisation significative de notre traitement au niveau national, avec un point d'indice à 6€, parce que nous le méritons !

D'autre part, suite à la commission de révision RIFSEEP, une journée de travail sur le thème de l'absentéisme aura lieu le mercredi 17 avril. Nous continuons de porter la suspension des prélèvements sur le RIFSEEP en cas de maladie.

2. Augmentation du Chèque Vacances : le chèque vacances distribué aux agents en juin sera augmenté de 30 euros, passant ainsi de 70 euros à 100 euros.

3. Renforcement de la Protection Sociale : Dans notre engagement continu envers la protection sociale des agents, la participation mutuelle passera de 15 euros mensuels à 20 euros.

4. Avancements en Grade 2024 : Les avancements en grade seront vus en CST afin que les agents puissent être promus au 1er juillet.

5. Versement de la GIPA 2023 : La GIPA 2023 sera versée aux agents éligibles sur le salaire de Mars.

L'autorité Territoriale fera la proposition d'un calendrier de rencontres des instances paritaires, qui permettront d'effectuer un travail en profondeur sur les autres questions qui ont été soulevées.

Nous tenons à saluer la qualité des discussions lors de ces deux jours de négociations du 26 et 27 février, qui ont été constructives et respectueuses des uns et des autres.

Espérons que cette étape ouvre la voie à un dialogue constructif et à des solutions durables qui permettront d'apaiser le climat social dans notre collectivité.